DISCOURS DU ROI,

PRONONCÉ

A L'ASSEMBLÉE DE NOTABLES,

Du Lundi 23 Avril 1787.

A AIX,

Chez ANTOINE DAVID, Imprimeur du Roi & de M. l'Intendant.

M. DCC. LXXXVII.

DISCOURS

DU ROI,

PRONONCÉ

A L'ASSEMBLÉE DE NOTABLES,

Du Lundi 29 Avril 1787.

A AIX,

Chez ANTOINE DAVID, Imprimeur du Roi & de M. l'Intendance.

M. DCC. LXXXVII.

DISCOURS

DU ROI.

MESSIEURS, J'ai vu avec satisfaction le zele que vous avez porté dans l'examen des trois premieres parties du Plan que je vous ai fait communiquer pour le rétabliſſement de l'ordre dans mes Finances.

J'ai déja examiné une partie des obſervations que vous avez faites, & je donnerai à toutes la plus ſérieuſe attention. J'ai donné des ordres pour rédiger une Loi ſur les Aſſemblées provinciales; je conſerverai aux deux premiers Ordres de l'État, la préſéance qu'ils ont toujours eue dans les Aſſemblées nationales, & leur organiſation ſera telle, qu'elles pourront avoir l'activité néceſſaire pour bien adminiſtrer les objets que je leur confierai.

Je ſuis content de l'empreſſement avec lequel les Archevêques & Évêques ont déclaré ne prétendre au-

cune exemption pour leur contribution aux charges publiques ; & j'écouterai les repréſentations de l'aſſemblée du Clergé ſur ce qui peut intéreſſer ſes formes, & ſur les moyens qu'elle me propoſera pour le rembourſement de ſes dettes.

J'examinerai avec ſoin les idées qui m'ont été données par les différens Bureaux, ſur la deſtruction de la Gabelle, & je regarderai comme un jour heureux pour moi, celui auquel je pourrai abolir juſqu'au nom d'un impôt auſſi déſaſtreux.

Dans ce que je vous ai fait communiquer, Meſſieurs, je ne vous ai point diſſimulé la différence que je trouve entre la recette & la dépenſe ; & vous en verrez la malheureuſe réalité par les états que j'ai ordonné qui fuſſent remis aux Préſidents des Bureaux ; la maſſe de ce déficit doit paroître effrayante au premier coup-d'œil, & c'eſt pour trouver les moyens d'y remédier que je vous ai aſſemblés.

Je ſuis fermement réſolu à prendre les meſures les plus efficaces pour faire diſparoître le déficit actuel, & pour empêcher qu'il ne ſe reproduiſe dans aucun autre cas.

Je ſçais qu'un des meilleurs moyens pour y parvenir eſt de porter l'ordre & l'économie dans les différentes branches de revenu. Je chercherai dans l'amé-

lioration de mes Domaines & dans d'autres bonifications, les moyens de diminuer l'impoſition à laquelle je ſuis forcé d'avoir recours par les circonſtances. J'ai déja ordonné pluſieurs retranchemens de dépenſe, & d'autres ſont projettés qui auront lieu ſucceſſivement; j'eſpere d'abord les porter juſqu'à quinze millions, ſans diminuer ce qui eſt eſſentiel à la ſûreté de l'État & à la gloire de la Couronne, dont je ſçais bien que les Français ſont plus jaloux que je ne pourrois l'être moi-même.

Les Mémoires qui vont être mis ſous vos yeux, offrent pluſieurs moyens efficaces pour couvrir une partie du déficit.

1°. Une impoſition ſur le Timbre qui, par ſa nature, ſera preſqu'inſenſible à la partie la plus pauvre de mes ſujets.

2°. Des meſures à prendre pour remplir les engagemens pris relativement aux rembourſemens à époque; engagemens que je regarde comme ſacrés, & auxquels je ne manquerai jamais, mais qui peuvent être remplis par des moyens qui, à la vérité, opéreront la liquidation des dettes de l'État d'une maniere moins prompte, mais qui n'exigeront pas d'auſſi fortes impoſitions.

Tous ces moyens réunis n'étant pas ſuffiſans pour

couvrir totalement le déficit, le dernier moyen, & celui qui me coûte le plus à prendre, eſt celui d'une augmentation d'impoſition ſur les terres ; la ſeule maniere de la rendre moins à charge, & qui a déja été ſenti par l'Aſſemblée, eſt de la répartir avec la plus grande égalité & qu'elle ſoit ſupportée par tous les propriétaires ſans aucune exception. Cette impoſition ne peut être déterminée, quant à ſa quotité & à ſa durée, que par la ſomme du déficit qui reſtera à couvrir après l'emploi des moyens que je viens d'indiquer.

Tels ſont, Meſſieurs, les objets importans que j'ai voulu vous communiquer ; vous ſentirez combien il eſt eſſentiel de s'en occuper avec célérité ; les maux qui ont été dévoilés ſont grands, & ont dû cauſer de l'inquiétude dans le public : mais je n'ai pas craint d'en faire part à l'Aſſemblée que j'ai convoquée, aſſuré qu'elle me donnera dans cette occaſion une nouvelle preuve de ſon zele & de ſa fidélité. Il s'agit de la gloire de la France dont la mienne eſt inſéparable, & de montrer à l'Univers l'avantage que j'ai de commander à une Nation fidele & puiſſante, dont les reſſources, comme l'amour pour ſes Rois, ſont inépuiſables.

F I N.

f 1a

Discours de M. Bouy à la première
des notables

1787